

Analyse d'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 47 communes des départements d'outre-mer ayant plus de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999.

Pour ces 47 communes, qui regroupent 1 416 414 habitants, les dépenses totales hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,09 milliards d'euros en 2005, soit 1 473 euros en moyenne par habitant. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant reste inférieur à celui des communes de métropole (1 534 euros). Ces dépenses enregistrent une évolution de + 1,6 % par rapport à 2004.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent un niveau de dépenses de fonctionnement inférieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1078 euros par habitant contre 1 105 euros. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel, 58,7 % contre 55,4 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 203 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (1/3 environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (371 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes "proprement dit" ne représente que 279 euros par habitant en moyenne soit un peu plus de la moitié du montant moyen de métropole. Le reversement de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établit à 64 euros par habitant.

Le niveau de l'épargne s'établit à 126 euros par habitant en 2005 et le taux d'épargne atteint 10,4%.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 395 euros par habitant. Les dépenses d'équipement brut présentent, comme en métropole, une poursuite de la progression en 2005 (+6,3%). L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 23,3 % en 2005, niveau légèrement supérieur à celui des communes de métropole (21,9 %).

L'encours de la dette au 31 décembre 2005 avec un montant de 696 euros par habitant diminue de 4,9 % par rapport au 1^{er} janvier 2005. Il est inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 124 euros par habitant en 2005 et représente 10,3 % des recettes de fonctionnement 2005.

montants en euros par habitants	2 004	2 005	2005/2004 (1)
Dépenses réelles totales*	1450	1473	+ 2,9%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1047	1078	+ 4,2%
charges de personnel	630	642	+ 3,2%
Intérêts payés	35	32	- 6,2%
Recettes réelles de fonctionnement	1200	1203	+ 1,6%
Dotations et participations	321	314	- 0,7%
Impôts et taxes	763	785	+ 4,1%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	403	395	- 0,6%
Dépenses d'équipement brut	267	280	+ 6,3%
Emprunts* réalisés	130	101	- 21,8%
Dette au 31/12/2005	742	696	- 4,9%

* hors gestion active de dette

(1) évolutions calculées sur les montants totaux

Les subventions d'équipement sont réintégrées en opération d'investissement, afin de préparer le changement de nomenclature intervenu le 1er janvier 2006.